

**ENTRETIEN des INSTALLATIONS d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
**Formulaire de commande et d'engagement – 2023**  
(à remplir par l'utilisateur demandeur et à retourner à la COMPA – Service Assainissement)

**INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR**

\* Nom Prénom : .....

\* Adresse : .....

\* Code postal – COMMUNE : .....

\* N° de téléphone : .....

\* Courriel : .....

**Je suis :**                     Propriétaire                     Locataire                     Autre

**LIEU ET TYPE D'INTERVENTION DEMANDÉE** (N° SPANC )

\* Adresse (si différente de celle du demandeur) :

\* Commune : .....

\* L'habitation concernée est achevée depuis :                     Plus de 2 ans                     Moins de 2 ans

\* **Intervention souhaitée :**

Ordinaire (sous 15 jours)                     Urgente (sous 48 heures) - **en cas d'obstruction totale uniquement**

\* **Personne à contacter pour l'intervention** (personne qui sera présente sur site) :

- Nom/Prénom : .....

- N° de téléphone : .....

**INFORMATIONS SUR L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

\* Fosse :                     Toutes eaux                     Septique                     Etanche  
- Volume (en litres) .....                     Volume inconnu

\* Microstation d'épuration :

- Fabricant (marque) / Modèle (nom commercial) : .....

- Dimensionnement : .....

\* Autres ouvrages (bac dégraisseur, poste de relevage, auget,...) : .....

\* L'ouvrage à entretenir (fosse ou microstation d'épuration)

- Son positionnement est-il connu ?     Oui                     Non

- Est-il accessible (regard(s) de visite découvert(s)) ?     Oui                     Non

**FACTURATION DE LA PRESTATION**

\* Nom Prénom : .....

\* Adresse (si différente de celle du demandeur) : .....

\* Code postal – COMMUNE : .....

**AUTRES INFORMATIONS QUE VOUS JUGERIEZ UTILES À COMMUNIQUER AVANT INTERVENTION**

.....

**IMPORTANT**

**Veillez bien vouloir svp vous assurer de vos possibilités de remise en eau immédiate et rapide de votre installation (tuyau d'arrosage au minimum), afin de limiter tout risque de remontée de l'ouvrage par la pression de l'eau du sol. En période de fortes précipitations, il est déconseillé de procéder à une vidange des ouvrages, si ceux-ci ne sont pas lestés. En cas de doute, il est préférable de reporter cette opération à une période plus favorable.**

Le service Entretien proposé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (entreprise agréée JAN -LJME de Candé) n'est pas obligatoire. L'utilisateur a toute liberté de faire appel à l'entreprise agréée de son choix.

Les prestations d'entretien proposées par la COMPA s'effectueront à la demande exclusive de l'utilisateur (par retour du présent formulaire).

### MODALITÉS D'INTERVENTION (valables jusqu'au 31/12/2023)

× **Obligation d'accès aux ouvrages**

Les ouvrages doivent être maintenus accessibles pour toute intervention.

× **Présence durant l'intervention**

L'utilisateur sera tenu d'être présent lors de l'intervention, ou de se faire représenter par une personne préalablement désignée par lui.

× **Organisation de l'intervention**

La prestation comprend l'entretien (vidange) de l'ouvrage et du préfiltre lorsqu'il existe, le test de bon fonctionnement, le démarrage de la remise en eau de l'ouvrage, le transport et le dépotage des boues de l'ouvrage dans un site agréé. La fourniture de l'eau pour le complément de la remise en eau est à la charge du demandeur.

À l'issue de la prestation d'entretien, le vidangeur (JAN – LJME) est tenu de remettre à l'utilisateur un exemplaire du bon d'intervention, établi par le vidangeur et signé du demandeur.

Le demandeur recevra un exemplaire du bordereau de suivi des matières de vidange (BSD) lui assurant la traçabilité de ses déchets.

× **Annulation d'une intervention**

L'utilisateur a possibilité d'annuler l'intervention programmée au plus tard la veille du jour de l'intervention programmée (à 12h30 maximum).

En cas d'absence non signalée, le montant d'un déplacement sur site sans intervention sera dû.

× **Modalités financières**

**L'utilisateur n'a rien à régler directement au vidangeur (Société JAN - LJME) à l'issue de l'intervention.**

L'utilisateur recevra un avis des sommes à régler par le Trésor Public, établi, après exécution de la prestation, sur la base des indications figurant sur le bon d'intervention visé par l'utilisateur le jour de la visite (prestations réalisées), et sur la base des tarifs mentionnés pour l'année 2023 ci-après :

PRESTATIONS DEMANDÉES		Montant € TTC (forfait)	
		Intervention ordinaire	Intervention d'urgence
<b>VIDANGE</b> <input type="checkbox"/> <b>d'une fosse</b> <input type="checkbox"/> <b>d'une microstation d'épuration</b> (compartiment décanteur) et nettoyage du préfiltre inclus	<input type="checkbox"/> jusqu'à 3000 litres inclus	135	190 (uniquement en cas d'obstruction totale)
	<input type="checkbox"/> de 3001 à 4000 litres inclus	152	
	<input type="checkbox"/> de 4001 à 5000 litres inclus	168	
	<input type="checkbox"/> au-delà de 5000 litres	185	
<b>NETTOYAGE D'OUVRAGES ANNEXES</b> <input type="checkbox"/> bac dégraisseur <input type="checkbox"/> poste de relevage		32 (par ouvrage)	
	Déplacement sur site sans possibilité d'intervention (absence du demandeur/représentant, inaccessibilité des regards)		97

**A COMPLETER, dater et signer, impérativement pour la prise en charge de votre demande - Merci**

A ..... , le ...../..... / 2023

Le demandeur (Nom/Prénom)

.....

Signature

Formulaire dûment complété, daté et signé à retourner à la COMPA – Service Assainissement

### **Mentions complémentaires :**

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté », les informations à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis.

Ces données sont collectées dans l'objectif d'assurer l'implantation puis le suivi d'une installation d'assainissement non collectif. Les données collectées sont destinées aux seuls services habilités de la COMPA dans la limite de leur attribution ainsi qu'aux prestataires extérieurs permettant le suivi de la facturation.

Les données seront conservées pendant toute la durée de l'implantation de l'installation puis 5 ans à compter de la fin de la relation. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation de traitement, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données.

Vous pouvez retirer votre consentement au traitement de vos données à tout moment ou exercer l'un de ces droits en contactant le responsable de traitement : Communauté de Commune du Pays d'Ancenis (COMPA), Centre Administratif "Les Ursulines" CS 50201, 44156 Ancenis ou par mail à l'adresse [compa@pays-ancenis.com](mailto:compa@pays-ancenis.com).

Afin que nous puissions vérifier votre identité, veuillez à indiquer, lors de votre réclamation, votre nom, prénom, adresse et joindre en copie recto-verso votre pièce d'identité.

La réponse sera retournée sous 1 mois maximum. Ce délai peut être prolongé à 2 mois selon la complexité de la demande. Si vous estimez que vos droits ne sont pas suffisamment respectés, vous pouvez effectuer une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles à l'adresse suivante [dpd@pays-ancenis.com](mailto:dpd@pays-ancenis.com) ou auprès de la CNIL sur le site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou de toute autre autorité compétente.